



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUIN 2023

---

PROCES VERBAL DE SEANCE

---

Le 9 juin 2023, à 20h00, le conseil municipal de la commune de MARS, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. VIODRIN, Maire.

Présents : Jérôme VIODRIN, Emilie PEYRARD, Philippe BUCHET, Géraldine PERRIN, Luc MONTARLOT, Marjorie GIVRE, Nicole CHAVANON, Marcel Edmond PAYEN, Paul MEUNIER, Pierre-Yves LARUE, Sébastien CHRISTOPHE, Jérôme BOYER, Sophie REBERGUE

Excusés :

Secrétaire de séance : Emilie PEYRARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le conseil municipal approuve le CR du 11 mai 2023.

➤ **Elections**

M. le Maire procède aux élections des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

➤ **Jurée d'assise**

Monsieur le Maire explique que la commune de Mars a été tirée au sort pour sélectionner 3 jurés d'assises pour l'année 2022. Ce tirage se fait à partir de nos listes électorales.

Les personnes tirées au sort sont :

- ✚ Christiane MENUUEL épouse MERCIER
- ✚ Cyril Jean Marie SARNIN
- ✚ Joël Gilles LANOE

➤ **Subvention agence de l'eau**

Dans le cadre de l'appel à projet de l'agence de l'eau, M. le maire propose de demander une subvention pour financer un kit d'économie d'eau qui sera distribué dans chaque foyer de la commune soit 350 abonnés. Le montant total de cet achat est de 4 284 euros TTC. L'agence de l'eau peut subventionner à hauteur de 70%.

M. le maire explique que l'enveloppe de l'agence de l'eau est limitée donc les 1<sup>er</sup> à demander la subvention seront les 1<sup>er</sup> servis.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la demande de subvention à l'agence de l'eau.*

➤ **Subvention critérium comité des fêtes**

Afin d'aider le comité des fêtes qui s'est beaucoup investi lors du passage du critérium du Dauphiné sur notre commune le 7 juin dernier, M. le Maire propose d'octroyer à cette association une subvention exceptionnelle de 1 500 euros. Cette subvention permettra de payer la sono et une partie des frais engendré par cette manifestation.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 1 voix contre, accepte de verser cette subvention de 1 500€ au comité des fêtes de Mars.*

➤ **PLU**

Le commissaire a rendu son rapport mais suite à une erreur du bureau d'étude concernant la zone d'extension de l'assainissement, nous sommes dans l'obligation de refaire une enquête publique. Après échange avec le tribunal administratif, nous pouvons débiter cette nouvelle enquête début juillet afin de lever les réserves émises dans le rapport du commissaire.

Cette nouvelle enquête va couter 2 500 euros. M. Le Maire a demandé un geste commercial au bureau d'étude responsable de la situation.

Actuellement, aucun avancement concernant de potentiels acheteurs du terrain.

*Après avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de lancer cette enquête publique.*

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

RPQS SPANC + Boue : Une diffusion des RPQS SPANC + boue est faite. Ces documents doivent être présentés au Conseil Municipal et mis à disposition des usagers qui le désirent jusqu'à l'adoption du prochain rapport d'activité.

Travaux assainissement : Prochainement la commission eau assainissement va se réunir afin d'attaquer l'opportunité de lancer une tranche de travaux avant le transfert de compétence à la communauté de commune.

Jérôme Viodrin  
Maire de Mars

Emilie PEYRARD  
Secrétaire de séance

